



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Département des ressources humaines
DAF-DRH/SA-GC-10 - 04501

Paris, le 3 août 2010

***FICHE DE POSTE
A DIFFUSION EXTERNE***

Chargé(e) de mission

**DEPARTEMENT COMMUNICATIONS COMMERCIALES
ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS
Direction des Programmes**

CONTRACTUEL

(correspondant à un emploi de catégorie A de la fonction publique)

1 - SITUATION DU POSTE DANS L'ORGANISATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, chargé de la régulation du secteur de la communication audiovisuelle, est une autorité administrative indépendante dirigée par un collège composé de 9 membres.

Pour assurer ses missions, le C.S.A. dispose de 7 directions, placées sous l'autorité du Président du C.S.A. et sous la responsabilité d'un directeur général : direction administrative et financière, direction des opérateurs audiovisuels, direction des programmes, direction des technologies, direction juridique, direction des études et de la prospective, direction des affaires européennes et internationales, auxquelles s'ajoute le service de l'information et de la documentation.

Les missions du Conseil sont réparties en groupes de travail qui associent les membres des services et les conseillers chargés des questions traitées dans le groupe. Les décisions adoptées par le Conseil en assemblée plénière font généralement l'objet d'une instruction préalable dans ces groupes de travail.

2 - ATTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT COMMUNICATIONS COMMERCIALES ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS AU SEIN DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES

La direction des programmes du Conseil supérieur de l'audiovisuel comporte un département communications commerciales et protection des consommateurs composé, à moyen terme, de quatre agents, dont un chef de département, deux chargé(e)s de mission et une secrétaire-assistante.

Ce département a pour mission de veiller au respect des obligations en matière de communications commerciales audiovisuelles (publicité, parrainage, téléachat et placement de produit) et de protection des consommateurs qui incombent à l'ensemble des éditeurs de services de médias audiovisuels et, plus généralement, au suivi de l'évolution législative et réglementaire en la matière.

Chargé de l'analyse de la conformité des programmes au regard des règles encadrant les communications commerciales audiovisuelles et la protection des consommateurs, il prépare les réunions du groupe de travail publicité et protection des consommateurs.

Il instruit les saisines, répond aux demandes d'information des différents acteurs (services de communication audiovisuelle, régies publicitaires, producteurs, agences, partenaires institutionnels, etc.) sur ces thématiques. Il rédige les notes, présentations, synthèses et études thématiques relatives aux communications commerciales audiovisuelles et à la protection des consommateurs.

Le département doit développer les relations du Conseil avec les associations de consommateurs et les organismes représentatifs et assurer le suivi de ces relations. Il a également pour mission de conduire la réflexion sur les évolutions législatives et réglementaires qui concernent ses activités et la rédaction, en tant que de besoin, des avis sur les textes soumis au Conseil.

Il travaille en collaboration étroite avec les autres départements de la direction des programmes ainsi qu'avec les autres directions du Conseil.

3 - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS DU POSTE

Placé(e) sous l'autorité du chef de département, le ou la titulaire du poste sera chargé(e) de contribuer au suivi des dossiers relatifs aux communications commerciales et à la protection des consommateurs.

A ce titre, la personne retenue devra :

- effectuer des tâches de visionnage et d'analyse des programmes audiovisuels ;
- rédiger des notes alimentant les dossiers soumis au groupe de travail publicité et protection des consommateurs et à l'assemblée plénière du Conseil, ainsi que des courriers ;
- instruire les courriers et les plaintes transmis ;
- participer au groupe de travail publicité et protection des consommateurs.

Le ou la titulaire du poste pourra être conduit à participer, en tant que de besoin, à d'autres activités relevant du champ de compétences de la direction.

4 - PROFIL RECHERCHÉ

Ce poste requiert :

- une bonne connaissance des textes juridiques applicables au secteur de l'audiovisuel et des communications commerciales audiovisuelles ;
- des connaissances en droit de la consommation ;

- un réel intérêt pour le secteur des communications commerciales et de la protection des consommateurs ;
- de grandes qualités rédactionnelles ;
- des capacités d'analyse et de synthèse ;
- une aisance relationnelle ;
- un sens de l'autonomie et de la rigueur dans l'instruction des dossiers.

Le ou la titulaire du poste devra également avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint).

Fourchette de rémunération selon condition statutaire pour un(e) fonctionnaire détaché(e), pour un contractuel de 26 K€ à 32 K€ bruts annuel, selon expérience.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès *de Maryse BRUGIERE*, directrice des programmes (3908), *d'Alexandra MIELLE*, chef du département communications commerciales et protection des consommateurs (3719) et de *Samira ALLIAUME*, chef du département des ressources humaines (3802). Par ailleurs, le site internet www.csa.fr permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation du Conseil.

Les personnes intéressées par ce poste devront transmettre leur candidature au département des ressources humaines (daf.drh@csa.fr) au plus tard **le mercredi 8 septembre 2010**, délai de rigueur.

po Le Directeur général



Olivier JAPIOT

JH SALMOW